



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Représentation permanente  
auprès des Nations unies à Genève

20

**22<sup>e</sup> session du groupe de travail de l'examen périodique universel**

**MALAWI**

**Intervention du Luxembourg**

(Genève, le 5 mai 2015)

Mr. DA CRUZ

Monsieur le Président,

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation du Malawi et le remercie pour son deuxième rapport national.

Ma délégation se félicite des progrès réalisés par le pays dans le domaine socio-économique et salue l'adoption de sa seconde stratégie de croissance et de développement.

En dépit des mesures visant à promouvoir les **droits des femmes** et à combattre les violences à leur encontre, les inégalités de fait fondées sur le genre demeurent. Le Luxembourg recommande au Malawi de promouvoir l'égalité de droit entre femmes et hommes et de prendre des mesures, aussi bien législatives que pratiques, pour accroître la participation des femmes à la vie publique.

Dans le cadre de la lutte contre la problématique du **mariage d'enfants**, le Luxembourg se félicite de la récente adoption de loi interdisant le mariage des jeunes de moins de 18 ans. Ma délégation recommande au Malawi de lancer une vaste campagne de sensibilisation et d'éducation au sein de la population et des autorités, afin d'assurer l'effectivité de ce nouveau cadre législatif.

Concernant la situation des minorités sexuelles, ma délégation recommande au Malawi de mettre sa législation en conformité avec le droit international, par la dépenalisation des relations privées entre adultes consentants de même sexe et par la proscription de toute **discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité du genre.**

Je vous remercie, Monsieur le Président,